REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Awanie du mois »

ARTICLE 1 : ORGANISATION

SPA FADERCO à les Eucalyptus, lot N° 22, Larbaa, Rue D.E‹ 16057
L'entreprise organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé ***« Concours Awanie du mois »*** d'une durée de 12 mois**. Du Janvier 2023 au Janvier 2024**

Le concours n'est pas associé, ni géré ni sponsorisé ou parrainé par Meta. Dans ce cadre, l'Organisateur décharge Meta de toutes responsabilités concernant tous les éléments en lien avec le jeu concours, son organisation et sa promotion.
Le participant s'engage en participant à ce concours à ne pas intenter d'actions à l'encontre de Meta qui n'en n'est ni le parrain ni le gestionnaire.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Algérie, qui désire participer gratuitement, conformément à l'article 3 ci-dessous.

Le jeu est organisé par l'agence Allégorie Group pour le compte de Awane.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Toutefois, les employés ou ex-employés de **SPA FADERCO** compris leur famille et conjoints et leurs réseaux commerciaux ou des entreprises tierces prenant part à la réalisation du jeu-concours ne peuvent y participer.

Pour tout gagnant mineur, l'Organisateur pourra demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son représentant légal, confirmant leur accord sur la participation de leur enfant au jeu-concours.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu-concours et ne pourra, en aucun cas, bénéficier de toute dotation potentiellement remportée, et ce sans que cette exclusion ne donne lieu à indemnisation.

L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation ou demande du complément d'information.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du jeu-concours et/ou en cas de tricherie ou de Fraude.

La participation au jeu-concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s). De ce fait, la participante s'engage expressément à s'abstenir de tout dénigrement, et ce en son nom ainsi qu'au nom de ses affiliés et de sa famille respective, notamment : L'utilisation des photos de la participante après la fin du jeu-concours.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU-CONCOURS

Pour participer au jeu, les participants devront :

- Être abonné au compte Awane sur Facebook et Instagram
- Interagir avec les publications de Awane sur Facebook et Instagram

Chaque fan ne pourra participer qu'une seule fois au jeu-concours.
L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

- Afin de désigner les gagnants, nous soumettrons toutes les participations reçues à un tirage au sort.
- Chaque premier du mois nous annoncerons la gagnante.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES CADEAUX

Il y'aura au total 2 gagnantes chaque mois :

- **La première du mois de Janvier sera tirée au sort sur Instagram et gagnera une box cocooning.**
- **La deuxième du mois de Janvier sera tirée au sort sur Facebook et gagnera une box cocooning.**

ARTICLE 6 : PUBLICITE ET PROMOTION DE LISTE DES GAGNANTS

Du seul fait de l'acceptation de son gain, le gagnant autorise l'utilisation de sa photo ainsi que des photos prises lors de la remise du prix, en cédant ses droits d'image, d'utilisation et d'exploitation à l'Organisateur afin qu'il les publie sur sa page Facebook.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des cadeaux remis aux gagnants, ou photos ou/et des informations privés des participants, notamment : l'atteinte à la vie privée de ces derniers

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant le bon déroulement du jeu-concours l'Organisateur informera les participants via sa page Facebook/Instagram.

Le jeu-concours étant également accessible via le réseau social Facebook, tous les participants devront se conformer à son règlement d'utilisation. Le réseau Facebook n'est en aucun cas lié au jeu-concours en lui-même et ne pourra être tenu pour responsable de quelque manière que ce soit, notamment : l'atteinte à la vie privée des participants.

Également, les participants se désistent de toutes réclamations ou indemnités liées durant ou après ce jeu-concours.

ARTICLE 8 : RESILIATION

Si l'organisateur devait annuler, écourter, reporter ou modifier les conditions générales du jeu-concours, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

L’Organisateur se réserve le droit d'annuler ce jeu-concours à tout moment sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.